

Budgets, comptes et plans financiers



Actualités

Les budgets de la Municipalité de Saint-Martin sont élaborés par les Conseillers municipaux. Ils sont approuvés par le Conseil municipal et l'assemblée primaire.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont établis par le Service financier et contrôlés par une fiduciaire externe avant d'être approuvés par le Conseil municipal et l'assemblée primaire.

Les plans financiers sont approuvés par le Conseil municipal et portés à la connaissance de l'assemblée primaire.

Budgets

-  [Budget municipal 2021](#)
-  [Budget municipal 2020](#)
-  [Budget municipal 2019](#)
-  [Budget municipal 2018](#)
-  [Budget bourgeoisial 2021](#)
-  [Budget bourgeoisial 2020](#)
-  [Budget bourgeoisial 2019](#)

 [Budget bourgeoisial 2018](#)

Comptes

 [Comptes municipaux 2019](#)

 [Comptes municipaux 2018](#)

 [Comptes bourgeoisiaux 2019](#)

 [Comptes bourgeoisiaux 2018](#)

Plans financiers

 [Plan financier municipal 2021-2024](#)

 [Plan financier municipal 2020-2023](#)

 [Plan financier municipal 2019-2022](#)

 [Plan financier bourgeoisial 2021-2024](#)

 [Plan financier bourgeoisial 2020-2023](#)

 [Plan financier bourgeoisial 2019-2022](#)